

L'évasion fiscale en chiffres

En 2012, un rapport du Sénat s'est intéressé à mesurer l'incidence de l'évasion fiscale sur les finances publiques. Selon ses estimations, elle représenterait un manque à gagner annuel de 30 à 36 milliards d'euros pour l'administration fiscale française.

A titre de comparaison, le déficit de la Sécurité sociale s'élevait en 2012 à 13,3 milliards d'euros. A noter que l'évasion fiscale pourrait atteindre un montant de 50 milliards d'euros voire 60 à 80 milliards d'euros par an (selon le rapport du syndicat Solidaires-Finances publiques), si l'ensemble des facteurs étaient pris en compte.

Des montages financiers complexes

En effet, il reste encore difficile d'évaluer dans sa totalité le coût de l'évasion fiscale tant ses facettes sont multiples, notamment celle relevant de multinationales. Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne, la moitié des transactions internationales résulterait de transactions intragroupes qui aboutissent à héberger une part conséquente de leurs bénéfices dans des pays fiscalement privilégiés, plus communément dénommés « paradis fiscaux ».

Ces montages financiers complexes leur permettent de diminuer de façon significative leur contribution fiscale. En témoigne le décalage entre les taux d'imposition des grandes et des petites entreprises françaises (voir ci-dessous).

Taux de contribution effective par taille de l'entreprise en 2007 :

EFFECTIF	NOMBRE D'ENTREPRISES	TAXE EFFECTIVE
Moins de 250 salariés	1 104 600	47,4 %
De 250 à 499 salariés	6 500	21,5 %
De 500 à 1 999 salariés	9 300	11,8 %
2 000 salariés et plus	12 100	4,1 %

Source : rapport du Sénat, L'évasion fiscale des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, juillet 2012.

La fraude à l'impôt sur les sociétés

Selon le rapport du syndicat Solidaires-Finances publiques, les diverses formes d'évasion et de fraude fiscales représenteraient pour la France un manque à gagner annuel compris entre 60 et 80 milliards d'euros soit 16 à 22 % des recettes fiscales brutes de l'Etat.

Dans cet intervalle, la fraude à l'impôt sur les sociétés représenterait une part conséquente : environ 40 % (voir ci-dessous).

Pertes fiscales par impôt en 2012, en milliards d'euros :

	IMPÔT SUR LE REVENU	TVA	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	IMPÔT SUR LE PATRIMOINE	AUTRES*	TOTAL
Estimation basse	15	15	23	4	3	60
Estimation haute	19	19	32	6	4	80

* Impôts locaux, autres impôts

Source : rapport du syndicat national Solidaires-Finances publiques, Evasion et fraudes fiscales, contrôle fiscal, janvier 2013.

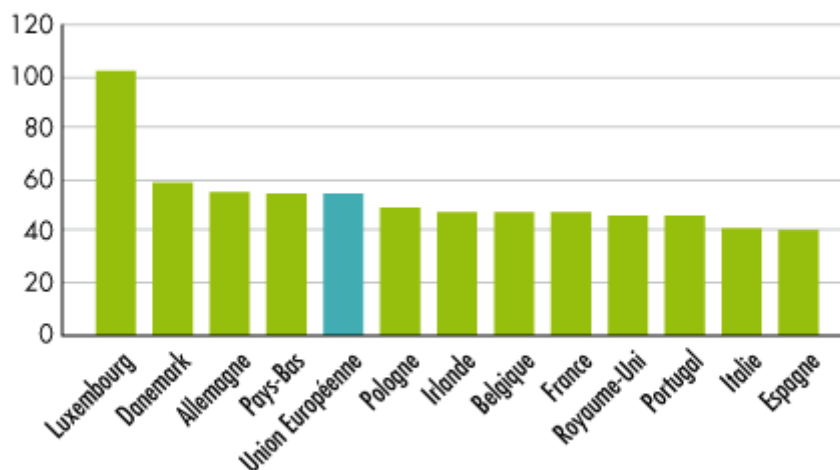
En Europe

En Europe, l'évasion fiscale est tout aussi significative. En décembre 2012, des travaux réalisés par la Commission européenne évaluaient à plus de 1 000 milliards d'euros la fraude et l'évasion fiscales en Europe. En termes de répartition, la France y occuperait une large place, avec une perte de recettes fiscales annuelles estimée à plus de 160 milliards d'euros (dans la fourchette haute), si on la considère proportionnelle au poids de son PIB dans l'économie de l'Union européenne.

C'est principalement la fraude à la TVA qui est mise en cause en Europe. En mai 2013, un rapport de la Commission européenne estimait que les 27 Etats membres ne collectaient que 50 % des montants de TVA à leur disposition.

RECETTES DE TVA EFFECTIVES EN 2010

EN % DES RECETTES THÉORIQUES



Source : Rapport de la Commission européenne, lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, mai 2013

Par ailleurs, ces estimations comprennent également la fraude sociale, c'est-à-dire la fraude aux cotisations sociales et la fraude aux prélèvements obligatoires. Elle serait ainsi évaluée en France à 80 milliards d'euros une fois retranchée la fraude « purement fiscale » évaluée au maximum à 80 milliards d'euros par les études précédemment citées.

La responsabilité fiscale des multinationales

En juin 2013, l'organisation intergouvernementale CCFD-Terre solidaire a réalisé une enquête portant sur la responsabilité fiscale des entreprises européennes. Seulement 60 % des

50 premières multinationales implantées en Europe donnent une liste exhaustive de leurs filiales. Autre élément révélé : chacune d'entre elles détiendrait en moyenne 117 filiales dans des paradis fiscaux (Pays-Bas, Etat du Delaware, Luxembourg, Îles Caïman...). Le rapport souligne également le fait que les pays en développement constituent les premières victimes de cette évasion fiscale à grande échelle. Elle les priverait de près de 250 milliards d'euros de recettes fiscales par an soit six fois le financement mondial nécessaire à la lutte contre la faim précise le rapport.

Article suivant : [Les mesures législatives en France et en Europe](#)
[Retour au sommaire](#)

L'évasion fiscale en chiffres

En 2012, un rapport du Sénat s'est intéressé à mesurer l'incidence de l'évasion fiscale sur les finances publiques. Selon ses estimations, elle représenterait un manque à gagner annuel de 30 à 36 milliards d'euros pour l'administration fiscale française.

A titre de comparaison, le déficit de la Sécurité sociale s'élevait en 2012 à 13,3 milliards d'euros. A noter que l'évasion fiscale pourrait atteindre un montant de 50 milliards d'euros voire 60 à 80 milliards d'euros par an (selon le rapport du syndicat Solidaires-Finances publiques), si l'ensemble des facteurs étaient pris en compte.

Des montages financiers complexes

En effet, il reste encore difficile d'évaluer dans sa totalité le coût de l'évasion fiscale tant ses facettes sont multiples, notamment celle relevant de multinationales. Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne, la moitié des transactions internationales résulterait de transactions intragroupes qui aboutissent à héberger une part conséquente de leurs bénéfices dans des pays fiscalement privilégiés, plus communément dénommés « paradis fiscaux ».

Ces montages financiers complexes leur permettent de diminuer de façon significative leur contribution fiscale. En témoigne le décalage entre les taux d'imposition des grandes et des petites entreprises françaises (voir ci-dessous).

Taux de contribution effective par taille de l'entreprise en 2007 :

EFFECTIF	NOMBRE D'ENTREPRISES	TAXE EFFECTIVE
Moins de 250 salariés	1 104 600	47,4 %
De 250 à 499 salariés	6 500	21,5 %
De 500 à 1 999 salariés	9 300	11,8 %
2 000 salariés et plus	12 100	4,1 %

Source : rapport du Sénat, L'évasion fiscale des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, juillet 2012.

La fraude à l'impôt sur les sociétés

Selon le rapport du syndicat Solidaires-Finances publiques, les diverses formes d'évasion et de fraude fiscales représenteraient pour la France un manque à gagner annuel compris entre 60 et 80 milliards d'euros soit 16 à 22 % des recettes fiscales brutes de l'Etat.

Dans cet intervalle, la fraude à l'impôt sur les sociétés représenterait une part conséquente : environ 40 % (voir ci-dessous).

Pertes fiscales par impôt en 2012, en milliards d'euros :

	IMPÔT SUR LE REVENU	TVA	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	IMPÔT SUR LE PATRIMOINE	AUTRES*	TOTAL
Estimation basse	15	15	23	4	3	60
Estimation haute	19	19	32	6	4	80

* Impôts locaux, autres impôts

Source : rapport du syndicat national Solidaires-Finances publiques, Evasion et fraudes fiscales, contrôle fiscal, janvier 2013.

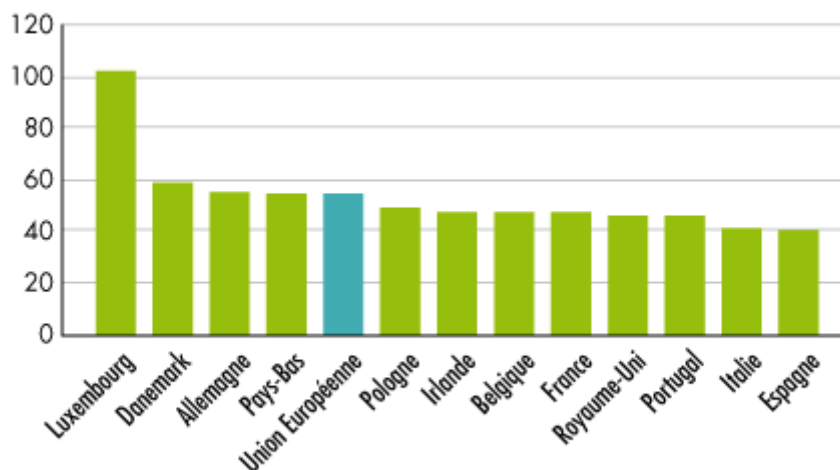
En Europe

En Europe, l'évasion fiscale est tout aussi significative. En décembre 2012, des travaux réalisés par la Commission européenne évaluaient à plus de 1 000 milliards d'euros la fraude et l'évasion fiscales en Europe. En termes de répartition, la France y occuperait une large place, avec une perte de recettes fiscales annuelles estimée à plus de 160 milliards d'euros (dans la fourchette haute), si on la considère proportionnelle au poids de son PIB dans l'économie de l'Union européenne.

C'est principalement la fraude à la TVA qui est mise en cause en Europe. En mai 2013, un rapport de la Commission européenne estimait que les 27 Etats membres ne collectaient que 50 % des montants de TVA à leur disposition.

RECETTES DE TVA EFFECTIVES EN 2010

EN % DES RECETTES THÉORIQUES



Source : Rapport de la Commission européenne, lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, mai 2013

Par ailleurs, ces estimations comprennent également la fraude sociale, c'est-à-dire la fraude aux cotisations sociales et la fraude aux prélèvements obligatoires. Elle serait ainsi évaluée en France à 80 milliards d'euros une fois retranchée la fraude « purement fiscale » évaluée au maximum à 80 milliards d'euros par les études précédemment citées.

La responsabilité fiscale des multinationales

En juin 2013, l'organisation intergouvernementale CCFD-Terre solidaire a réalisé une enquête portant sur la responsabilité fiscale des entreprises européennes. Seulement 60 % des

50 premières multinationales implantées en Europe donnent une liste exhaustive de leurs filiales. Autre élément révélé : chacune d'entre elles détiendrait en moyenne 117 filiales dans des paradis fiscaux (Pays-Bas, Etat du Delaware, Luxembourg, Îles Caïman...). Le rapport souligne également le fait que les pays en développement constituent les premières victimes de cette évasion fiscale à grande échelle. Elle les priverait de près de 250 milliards d'euros de recettes fiscales par an soit six fois le financement mondial nécessaire à la lutte contre la faim précise le rapport.

Article suivant : [Les mesures législatives en France et en Europe](#)
[Retour au sommaire](#)